

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mercredi 23 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 23 novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Bignonneau, Chagnaud, Castet, Hurmic, Roy

MM : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket, Schaeffer

Absent(s) excusé(s) :

Absents non excusés :

M Alonso

M Boussier

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 20h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour : choix du cabinet d'architecte pour la salle des fêtes

M le Maire explique la nécessité de ce conseil municipal et retrace les grandes étapes de la procédure

Les demandes DETR doivent être faites avant la fin du mois de janvier 2017. Pour le montage du dossier DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux), nous avons besoin d'un projet (APS – Avant-Projet Sommaire) du futur bâtiment et d'un chiffrage. Ce délai de fin janvier implique une décision rapide pour le choix du cabinet d'architecte.

La procédure de rédaction des documents nécessaires à cette consultation a débuté en juin 2016. Pour cela les rédacteurs ont reçu l'aide de l'association des maires de Gironde (AMG). Durant la rédaction, M le Maire a envoyé le dossier complet à l'ensemble du conseil municipal pour avis.

Cette rédaction s'est terminée en fin septembre et le dossier a été déposé sur le site internet régional réservé à cet effet le 26 septembre. La date de réception des propositions était fixée au 24 octobre 2016.

Entre le 26 septembre et le 24 octobre, 19 cabinets ont répondu à la consultation et 11 sont venus visiter le site de la salle des fêtes. Un compte rendu de ces visites a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal le 23 octobre 2016.

La présélection des cabinets s'est effectuée le 31 octobre après-midi (M le Maire avait invité l'ensemble du conseil municipal à participer). L'audition des 4 cabinets présélectionnés s'est déroulée les 15 et 16 novembre (M le Maire avait invité l'ensemble du conseil municipal à participer) et la synthèse des auditions s'est faite le 19 novembre matin.

M le Maire présente le résultat des auditions sous la forme d'un tableau de synthèse (distribué à chaque conseiller) qui reprend les critères définis dans le règlement de consultation.

Cabinet d'architecte	Note globale
A2M / Patricia MAITRE	15
Christian PRADAL	17,5
AP / A	18,5
LAB 45	10,5

Mme Hurmic s'interroge sur la capacité de la commune à financer une telle opération. Elle juge que cela serait irresponsable et souhaite attendre quatre ans.

Elle met en garde les élus sur la faisabilité de ce projet vu le taux d'endettement de la commune. Elle a fait appel à Monsieur Norbert Guillot fonctionnaire des finances publiques à la retraite afin de procéder à une analyse, il lui a confirmé l'urgence de solder une grande partie de nos crédits avant de faire de nouveaux projets.

Monsieur le maire répond qu'il n'est pas un irresponsable. Par ailleurs, la commune arrête de payer l'emprunt pour la salle de sports et compte tenu de l'état de dégradation du foyer rural, il semble judicieux de reconstruire le plus tôt possible.

Madame Castet intervient pour préciser que la caisse des dépôts et consignations accompagne les collectivités pour des projets multiples tels que la rénovation d'un bourg ou son équipement, un projet qui contribue à l'amélioration de la vie associative, à la dynamique d'un village. Les projets sont en général accompagnés sur 20 ans. Elle ajoute que les taux pour emprunter sont bas et que nous ne savons pas ce que sera la situation dans 4 ans. Il est difficile de penser que les taux soient plus bas.

Monsieur Marais se demande si il ne serait pas plus judicieux d'utiliser l'argent dans des ouvrages (ou autres actions) qui permettraient de supprimer les risques liés à l'Artolie.

Monsieur Corcket dit qu'il ne doit pas y avoir d'opposition entre les deux. Monsieur le maire ajoute que des travaux ont été réalisés récemment et rappelle qu'il s'agit d'une compétence communautaire.

M le Maire demande de voter pour le choix « AP / A » comme cabinet d'architecte

Vote :

Pour : 10 voix

Abstenions : 3 voix (Mmes Scott et Hurmic, M Marais)

Madame Scott précise qu'elle s'abstient car elle n'avait pas voté pour ce projet au précédent conseil municipal. Sa préférence de principe était une réhabilitation complète de la salle actuelle, du fait de son caractère historique et patrimonial.

Le choix du cabinet AP / P est validé

Séance clôturée à 21h30